



RÉSERVE CITOYENNE n.f.

Ensemble de réservistes **volontaires et bénévoles** venant en appui des **établissements scolaires publics et privés** pour mener la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.
Bénévoles d'associations, étudiants, retraités, salariés, etc.

? Comment puis-je faire appel à un réserviste dans le cadre scolaire ?



1. Seul ou dans le cadre d'une démarche collective, **vous avez besoin d'intervenants extérieurs pour illustrer un thème précis** : citoyenneté, laïcité, égalité filles-garçons, lutte contre la discrimination, le racisme, l'antisémitisme, le harcèlement, monde professionnel, médias et information, etc.

À quelle occasion solliciter un réserviste ?

- Projet de classe
- Journées portes ouvertes
- CVL/CVC
- Tout projet porté par la communauté éducative
- Forum des métiers

2. Vous consultez via le **portail Arena** la liste et le profil des réservistes de votre département.



3. Vous **contactez directement le(s) réserviste(s)** avec l'accord de votre chef d'établissement ou de votre directeur d'école, pour convenir ensemble des modalités de l'intervention.

? Comment puis-je faire appel à un réserviste dans le cadre périscolaire ?



1. Les **collectivités territoriales** ou **EPCI compétents** peuvent solliciter les **services académiques** pour faire intervenir un réserviste.



2. À l'inverse, si un réserviste souhaite intervenir sur le temps périscolaire, le référent académique en informe la collectivité ou l'EPCI en lien avec les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale.